

Indemnisation de l'Église: «Une réelle perversion»

LUXEMBOURG - Les victimes d'abus sexuels de l'Église catholique luxembourgeoise toucheront jusqu'à 5 000 euros. Une somme suffisante?

L'Église catholique luxembourgeoise estime qu'une indemnisation de 5 000 euros au maximum par victime d'abus sexuels convient (voir notre édition d'hier). «Pour nous, c'est une honte et une réelle perversion», réagit un membre actif de l'AHA (Allianz vun Humanisten Atheisten & Agnostiker), jugeant la somme dérisoire.

Difficile d'évaluer combien peut «coûter» une vie abîmée. Des précédents peuvent toutefois fixer des points de comparaison: il y a plus de dix ans que la poursuite de membres de l'Église catholique ayant maltraité et abusé des enfants a commencé en Europe, aux États-Unis et en Australie.

En décembre dernier, le tribunal civil d'Arlon octroyait 70 000 euros d'indemnisation



C'est entre 1960 et 1975 que la plupart des victimes ont été abusées par des ecclésiastiques.

à Joël Devillet, victime d'un prêtre à l'âge de 14 ans. Le même mois, l'Église catholique belge avait promis une somme comprise entre 2 500 et 25 000 euros pour les victimes d'abus sexuels. Toujours fin 2011, les autorités ecclé-

siastiques autrichiennes fixaient à 6,4 millions d'euros l'indemnisation de 537 plaignants. En 2010, l'Église catholique irlandaise s'était entendue avec l'État: 12 500 victimes avaient touché de 65 000 à 300 000 euros, pour un total

dépassant un milliard d'euros. Aux États-Unis, en 2004, l'Église catholique s'est délestée de 1,5 milliard d'euros pour 11 000 victimes.

Chloé Murat

Retrouvez notre dossier sur www.victimes.lesentiel.lu